

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2000

Sont présents :

MM. SCHORER et ZOGG, Conseillers administratifs

Mmes BRANDER, CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, JAQUET, PITTET et ROCHAT.

MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECNEY, DEROBERT, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, MAGNENAT, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusés :

M. Clément PIAZZALUNGA, Maire

Mmes Marie-Thérèse SECCHI, Anni STROUMZA

M. Jean-Jacques OLTRAMARE, Cédric PAYCHERE

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2000.
2. Assermentation de M. Thierry DEROBERT, Conseiller municipal, en remplacement de Mme Katy Grosfillier, démissionnaire.
3. Communications du Bureau du Conseil Municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2001. Discussion. Vote.
7. Projet de modification des limites de zones (zone de verdure sur la parcelle N°3717 et pour partie sur les parcelles N°3858, 4138, 4486, 5136 et 5137, fe 19 et 21 du cadastre de la commune de Thônex) au lieu-dit « parc Munier ». Discussion. Vote.
8. Demande d'un crédit de Fr 271'000,- en vue du renouvellement du parc à véhicules du service voirie-espaces-verts. Discussion. Vote.
9. Projet de délibération déposé par les partis démocrate-chrétien, libéral et radical concernant le contournement du village de Thônex. Discussion. Vote.
10. Demande d'un crédit de Fr 670'000,- à titre d'engagement financier pour la construction d'un Centre de Compostage Arve-Lac (CCAL). Discussion. Vote.

11. Demande d'un crédit de Fr 92'000,- en vue de réaliser les équipements intérieurs du parking communal de la route de Jussy. Discussion. Vote.
12. Projets de délibération.
13. Propositions du Conseil administratif.
14. Questions écrites.
15. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2000.

L'approbation du procès-verbal est renvoyée au prochain Conseil municipal (14.11.2000).

2. Prestation de serment de M. Thierry DEROBERT, Conseiller municipal, en remplacement de Mme Katy GROSFILLIER, démissionnaire.

Debout, M. le Président demande à M. Thierry DEROBERT de se lever également et de répondre "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

"Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève,*
- *d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- *de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal".*

M. Thierry DEROBERT : *"je le promets".*

M. le Président prend acte des serments et la délibération suivante est acceptée :

- Vu l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'assermentation de

Monsieur Thierry DEROBERT

3. Communications du Bureau du Conseil municipal :

Il est donné lecture des courriers suivants :

3.1. De M. Claude MARCET, du 29 septembre 2000, concernant la séance de la commission des Finances du 28 septembre 2000.

Monsieur,

Je reviens sur la séance du 28 septembre de la commission financière du conseil municipal, séance à laquelle il m'a été demandé d'être présent pour traiter des comptes de la crèche de Thônex.

Je vous informe que j'ai consulté et mandaté ce jour mon avocat pour le dépôt d'une plainte pénale si je venais à être informé dès à présent que les atteintes à mon honneur et à mon intégrité, dont j'ai eu connaissance, venaient à sortir du cadre strictement politique des Conseils de la commune, de la crèche et de la Fondation pour la jeunesse de Thônex pour entrer dans celui de ma vie professionnelle ou privée.

Il est en effet intolérable, inexcusable et inadmissible que me reviennent aux oreilles, de diverses sources :

- que mon intégrité et mon honnêteté seraient mises en doute en relation avec la présentation des comptes de la crèche de Thônex, présentation des comptes qui n'est d'ailleurs pas de mon fait ;
- que les comptes de la crèche seraient toujours flous et faux, propos tenus ultérieurement à la parution d'un article traitant du même sujet dans un quotidien genevois et à la réponse qui en a été donnée par mes soins au conseil municipal ;
- que des dizaines de milliers de francs "se baladeraient" ;
- que les budgets seraient "maquillés" pour permettre à la crèche de tenter de reprendre "en douce", au travers de certaines charges, les subventions qui sont réduites,

précision étant faite que je ne serais pas étranger à tout ce qui précède. Des révélations portées à ma connaissance l'ont encore été quelques temps avant la séance de commission précitée, raison d'ailleurs de mon emportement lors de celle-ci.

Les attaques précitées, il est vrai, sont vraisemblablement issues au départ de certains élus dont le manque de connaissance comptable et financière s'est révélé au grand jour si je me réfère aux questions posées aux responsables de la crèche lors de la séance de commission précitée, questions qui montrent un manque certain de maîtrise dans la lecture et l'interprétation d'états financiers pourtant simples, clairs et complets.

En matière de gestion comptable ou financière, ceux qui ne savent pas ou qui possèdent certaines lacunes, feraient mieux de s'informer vers qui de droit ou prendre des cours avant d'accuser péremptoirement, de prétendre tout et n'importe quoi au sujet des comptes qui leur sont présentés dans un but évident de politique politicienne et partisane, voire personnelle, de s'épancher ensuite dans la presse et prendre enfin des attitudes offusquées dès lors qu'on leur montre les limites avérées de leurs connaissances comptables et financières et les limites dépassées du tolérable en matière d'insinuations malveillantes voire diffamatoires visant les membres du comité de la crèche, plus précisément certains de ceux-ci.

Totalement bénévole, sans aucune visée politique ou financière, si ce n'est celle de rendre service en offrant de mon temps et un peu de mes modestes compétences à la collectivité thônésienne, j'envisage sérieusement de démissionner de mes fonctions tant à la crèche qu'à la fondation, ne pouvant travailler et perdre mon temps avec ou en relation avec des gens qui ont d'autres objectifs que les miens, des gens qui préfèrent oeuvrer dans un monde de politique politicienne (un monde où règnent en maître la suspicion permanente, les intérêts partisans et les ambitions personnelles) et finalement des gens qui détruisent au passage les bonnes volontés entièrement désintéressées telles que la mienne et celle de Monsieur Henri Zurbriggen, notamment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

3.2. De membres de la commission des Finances (1 membre par parti) au Conseil administratif, suite à la séance du 28 septembre dernier traitant du crédit supplémentaire pour la crèche « Les Cocoléts ».

Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous faisons suite à la Commission des Finances du 29 septembre 2000 qui avait comme ordre du jour : un crédit complémentaire pour la Crèche « Les Cocoléts ».

Ont été invités à participer à cette commission pour être auditionnés sur les comptes de la Crèche, MM. Cl. Marcet, H. Zurbriggen; ils ont eu une attitude inadmissible et même malhonnête à l'égard de l'ensemble des Conseillers municipaux présents, ce qui a provoqué une suspension de séance. Par la suite, une demande a été formulée par les Commissaires afin que les personnes susmentionnées quittent la séance.

Ces deux personnes siègent à la Fondation de la Jeunesse ainsi qu'au Comité de gestion de la crèche (ils ont été nommés par le Conseiller administratif en ce qui concerne la crèche et proposés par ce dernier pour la Fondation de la Jeunesse).

Par leur fonction au sein de ces deux entités, ils représentent et défendent les intérêts de la Commune. Au vu de leur comportement lors de cette séance, nous ne pouvons pas accepter que ces derniers continuent à siéger dans ces deux comités.

En conclusion, nous demandons au Conseil administratif de faire le nécessaire le plus rapidement possible afin que ces deux personnes donnent leur démission.

Nous déplorons d'en arriver à cet état de fait mais, compte tenu des éléments cités ci-dessus, nous nous sommes vus dans l'obligation de vous adresser la présente.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Conseillers administratifs, nos salutations distinguées.

3.3. L'assemblée est avisée qu'à 23h. nous passerons au point 13 de l'ordre du jour « Propositions du Conseil administratif ».

4. Communications du Conseil administratif :

4.1. M. ZOGG, Vice-président du Conseil administratif :

4.1.1. Chemin des Deux-Communes

Lors de la dernière réunion, 55% des régies étaient d'accord de participer aux travaux d'aménagement mais, à l'issue de la séance le taux avoisinait les 90%. Si tout va bien, un protocole d'accord sera prochainement signé pour ces travaux estimés à Fr 2'400'000,-.

Il est à noter à ce sujet que le concessionnaire de voirie n'a pas pu relever les ordures ces derniers jours car il ne pouvait pas accéder aux containers.

4.1.2. Ecole Marcelly

En plus des graffitis (nous avons déjà dû dépenser Fr 10'000,- pour les enlever) il y a eu deux agressions contre ce bâtiment à savoir : stores et vitres cassés et déclenchement d'un feu sur les stores nouvellement remplacés.

4.1.3. Collecte des déchets

Un « tous ménages » vient d'être envoyé afin d'aviser la population des nouveaux points de collecte ainsi que la nouvelle procédure concernant les déchets de jardin.

4.2. M. SCHORER, Conseiller administratif :
Pas de communication.

5. Rapport des commissions :

5.1. Mme ROCHAT, Vice-présidente en remplacement de M. Jean-Jacques OLTRAMARE, Président, pour la commission Sociale & Naturalisations réunie le 21 septembre 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

- *La commission a procédé à l'attribution de l'aide sociale 2000, l'aide humanitaire sera quant à elle traitée lors de la prochaine séance le 12 octobre prochain.*
- *La priorité a été donnée à des associations ayant leur siège social sur la commune et une large place a été laissée pour les « coups de cœur ».*

- *Pour certaines associations nous attendons des compléments d'informations de la part du Conseiller administratif délégué et nous avons constaté que certaines de celles-ci concernaient des institutions s'occupant plutôt d'oeuvres concernant la jeunesse.*
- *Une rocade entre les commissions de la jeunesse et sociale est actuellement en discussion.*

5.2. M. Philippe DECREY, Président de la commission de la Culture, des Loisirs & Jumelage réunie le 21 septembre 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

- *Le budget de la commission a été accepté à l'unanimité.*
- *Des informations ont été données concernant le prochain concours d'accordéon et de piano qui aura lieu les 3, 4 et 5 novembre 2000.*
- *Il a également été question lors de cette séance de l'activité du Comité des Fêtes et du 30^e anniversaire du jumelage avec Graveson.*

5.3. Mme DESJACQUES CARNEGIE, vice-présidente en remplacement de M. Cédric PAYCHERE, Président, pour la commission des Écoles, Jeunesse & Sports réunie le 26 septembre 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

- *La commission a étudié le budget 2001, il n'y a pas eu de vote car nous n'avons pas épuisé le sujet.*
- *Une importante discussion a eu pour sujet l'aspect financier de la piscine.*
- *M. PIAZZALUNGA nous a donné des informations :*
 - *concernant la création d'un centre autogéré pour les jeunes de 15 à 25 ans. Dans une séance prochaine il nous fera part des contacts qu'il aura eus avec les membres du Parlement. En ce qui concerne les relations entre la Fondation pour la jeunesse et la commission il a été décidé d'attendre que la Fondation fasse des propositions.*
 - *concernant le Centre sportif Sous-Moulin,*
 - *ainsi que la rentrée des classes 2001 où il y a déjà un manque de classes à l'école du Bois-Des-Arts.*

- 5.4. M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances réunie le 28 septembre 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

- *Lors de cette séance la commission a auditionné Mme ARZOUIAN ainsi que MM. MARCET, ZURBRIGGEN et ACHARD afin d'obtenir des renseignements concernant les comptes de la crèche « Les Cocoléts ».*

La commission a démarré de manière mouvementée, comme l'a montré le courrier qui a été lu tout à l'heure. Ensuite la commission a pu avoir un échange d'informations avec le comptable et la directrice.

La commission traitera à nouveau ce sujet et a demandé des compléments d'information au Conseil administratif concernant la ristourne de Fr 110'000,- de la commune à la crèche. Il a également été question d'étudier la possibilité d'octroyer une ligne de crédit pour la crèche.

- 5.5. M. Michel COLLAUD, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation réunie le 3 octobre 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

- *Plan localisé de quartier Etienne-Chennaz*
Les commissaires ont auditionné 4 représentants des propriétaires de villas. Étaient également présents pour répondre aux questions des invités 2 représentants du DAEL (Mme Menoud, M. Moglia).

23 habitants sont opposés à ce plan localisé de quartier et ils demandent son retrait, car la vision de ce quartier ne correspond pas à leurs souhaits. Ils estiment également avoir été mis à l'écart de ce projet et mal informés.

Le Conseil administratif ainsi que les représentants du DAEL donnent des explications sur le pourquoi de ce plan localisé de quartier sans convaincre pour autant les invités qui entendent poursuivre leur action.

Lors de la discussion après le départ des invités, en présence des 2 représentants du DAEL, les commissaires ont reçu un certain nombre d'informations en ce qui concerne le maintien ou des modifications possibles à apporter à ce plan localisé de quartier. Il est rappelé que ce plan localisé de quartier est actuellement soumis aux différents services de l'état qui ont émis des remarques à son sujet, une séance a été prévue cette semaine entre le DAEL et le Conseil administratif afin de mettre au point ce plan localisé de quartier.

Les commissaires décident d'attendre le résultat de ces discussions avant de poursuivre.

- Projet de budget 2001
Concernant les rubriques « routes cantonales et trafic régional » : le projet de budget a été accepté à l'unanimité.

6. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2001.

M. le Président : chacun a reçu la proposition de répartition, quelqu'un a-t-il des remarques ?

La parole n'étant pas demandée le 2^e vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu les propositions présentées par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour les bureaux de vote de Thônex I et de Thônex II,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'approuver les listes des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants des locaux de vote de Thônex I et de Thônex II, pour l'an 2001 qui se présentent comme suit : (voir annexe).
7. Projet de modification des limites de zones (zone de verdure sur la parcelle N°3717 et pour partie sur les parcelles N°3858, 4138, 4486, 5136 et 5137, fe 19 et 21 du cadastre de la commune de Thônex) au lieu-dit « parc Munier ».

M. le Président : la commission des Transports, Urbanisme & Circulation du 3 octobre 2000 a pris la décision de reporter cet objet à une séance ultérieure et de demander au Conseil administratif d'informer le DAEL de cette décision afin d'obtenir un délai supplémentaire pour rendre notre préavis.

Je vous propose d'entériner la proposition prise par la commission soit :

- *de mettre en attente jusqu'à plus ample information concernant l'étude du secteur Marcelly.*

Au vote :

- *Cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

8. Demande d'un crédit de Fr 271'000,- en vue du renouvellement du parc à véhicules du service voirie-espaces-verts.

- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades : cet objet a été renvoyé en commission des Finances afin de débattre du financement de celui-ci. Je rappelle que ce crédit fait suite à une analyse par le service des espaces-verts et que les véhicules choisis sont ceux qui répondent le mieux à ses besoins.
- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : lors de la commission des Finances une proposition avait été faite en vue de l'achat de ces véhicules par le biais d'un leasing. Après renseignement il s'avère que cette pratique nous ferait perdre le rabais de flotte ainsi que celui d'achat et que nous serions obligés de conclure une assurance casco complète.
- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 septembre 2000 : la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du crédit présenté.

La parole n'étant pas demandée le 2^e vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'un certain nombre de véhicules du service voirie-espaces-verts ont 20 ans d'utilisation et qu'il convient d'effectuer le remplacement de ces derniers,
- Vu l'étude effectuée par le Conseil administratif et le responsable du service,

- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 28 septembre 2000,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 271'000,- en vue du renouvellement du parc à véhicules du service voirie-espaces-verts soit :

– 1 Balayeuse Type MFT 2000	Fr	162'000,-
– 1 Véhicule léger avec pont basculant et benne de rechange VW LT	Fr	40'000,-
– 1 Fourgon tôlé surélevé VW Transporter	Fr	30'000,-
– 1 Saleuse BOSCHUNG S.T.A. 80 W	Fr	39'000,-
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements et de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2002 à 2009.
9. Projet de délibération déposé par les partis démocrate-chrétien, libéral et radical concernant le contournement du village de Thônex.
- M. Michel COLLAUD, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 3 octobre 2000 :
 - *Lors de la discussion les commissaires ont clairement montré leur intention d'aller rapidement de l'avant avec ce projet.*
- Le Conseil administratif indique qu'une certaine avance a été prise par rapport au plan directeur notamment des contacts avec le propriétaire du terrain concerné par cette modification, des contacts également avec les TPG pour le prolongement de la ligne du bus 6, ainsi qu'avec les mandataires concernant la sortie des Verchères sur l'avenue de Thônex.*

D'autre part la commission souhaite savoir qui fait quoi et surtout qui paie quoi pour cette réalisation et dans ce but elle propose l'amendement suivant voté à l'unanimité des commissaires :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. Confirme sa volonté de déplacer le plus rapidement possible l'avenue de Thônex selon le tracé esquissé dans le plan directeur communal (Fiche de coordination K3, tracé a5).*
- 2. Demande au Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'Etat pour déterminer la faisabilité du déplacement de l'avenue de Thônex et le délai de réalisation ainsi que pour examiner la participation financière cantonale aux études et travaux étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale ; d'autre part, de présenter le coût de réalisation du déplacement de l'avenue de Thônex comprenant les acquisitions éventuelles de terrains, les travaux à la charge de la commune et la participation cantonale.*
- 3. Invite le Conseil administratif à préavisier tout aménagement, dès à présent, en fonction du nouveau tracé et de la réunification des espaces verts autour de la place des fêtes.*
- 4. Demande au Conseil administratif de tenir informées les commissions d'urbanisme et de circulation de l'évolution de ce projet.*

(dans ce texte sont déjà comprises les remarques de M. MAGNENAT).

La parole n'étant pas demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'importance historique du village de Thônex pour notre commune,
- Vu l'importance institutionnelle du secteur mairie-église-école-cimetière,
- Vu les dangers provoqués par le tracé actuel de l'avenue de Thônex,
- Vu la pétition de l'APET, de 1999, au sujet de ces dangers,
- Vu les coûts engendrés par les mesures provisoires de sécurisation du trafic,
- Vu l'accroissement rapide de la population dans ce secteur,

- Vu les difficultés de circulation de véhicules privés déjà rencontrées,
- Vu l'absence de lignes de transports publics à cause du tracé des routes,
- Vu les travaux de plusieurs mandataires au cours des 2 dernières législatures, repris dans le plan directeur communal de 1999,
- Vu le plan directeur communal,
- Vu le préavis de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation du 3 octobre 2000,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Confirme sa volonté de déplacer le plus rapidement possible l'avenue de Thônex selon le tracé esquissé dans le plan directeur communal (Fiche de coordination K3, tracé a5).
 2. Demande au Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'Etat pour déterminer la faisabilité du déplacement de l'avenue de Thônex et le délai de réalisation ainsi que pour examiner la participation financière cantonale aux études et travaux étant donnée qu'il s'agit d'une route cantonale ; d'autre part, de présenter le coût de réalisation du déplacement de l'avenue de Thônex comprenant les acquisitions éventuelles de terrains, les travaux à la charge de la commune et la participation cantonale.
 3. Invite le Conseil administratif à préavisier tout aménagement, dès à présent, en fonction du nouveau tracé et de la réunification des espaces verts autour de la place des fêtes.
 4. Demande au Conseil administratif de tenir informées les commissions d'urbanisme et de circulation de l'évolution de ce projet.
10. Demande d'un crédit de Fr 670'000,- à titre d'engagement financier pour la construction d'un Centre de Compostage Arve-Lac (CCAL).
- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades : il s'agit d'un gros crédit pour un grand projet qui, comme vous l'avez appris par la presse, est actuellement combattu par la commune de Vandoeuvres, qui l'avait accepté à l'époque dans le cadre des discussions des communes Arve-Lac.

Suite à ce refus il y a eu bon nombre de courriers ; en voici quelques extraits :

- Courrier de M. Robert CRAMER adressé à la Mairie de Thônex en date du 7 mars 2000 :

« Je vous confirme que l'installation du C.C.A.L. s'intègre dans le plan de gestion des déchets (PGD) 1998-2002 pour la région Arve-Lac. Je vous rappelle que ce plan est contraignant pour les autorités. Par conséquent, dès la mise en service de cette installation, votre commune sera tenue d'y apporter ses déchets compostables.

En attendant la mise en service de l'installation de Vandoeuvres, les déchets compostables doivent être provisoirement acheminés à l'usine des Cheneviers au prix spécial (hors redevance) de Fr 170,- la tonne, tarif valable jusqu'à la fin de cette année. De plus, et dans la mesure des possibilités, vous pourrez également éliminer vos déchets compostables au Nant-de-Châtillon, dont l'installation de méthanisation devrait fonctionner à pleine capacité dès l'été. Le tarif est actuellement de Fr 157,- la tonne ».

- Courrier du DIAE, Service de l'environnement, adressé à la Mairie de Thônex en date du 12 avril 1999 :

« Suite à une inspection effectuée au début février 1999 par les services de l'environnement, il a été relevé que des installations de compostage sur la rive gauche sont exploitées de façon illicite. Elles ne s'inscrivent pas dans le plan cantonal de gestion des déchets 1998-2002, elles ne font l'objet d'aucune autorisation de construire ou d'exploiter et la plupart d'entre elles ne sont pas exploitées conformément à l'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets (OTD) puisque plus de 100 tonnes par an de déchets verts y sont traités à même le sol, sans collecte des eaux usées.

Il ressort de cette situation que les communes de la rive gauche ne disposent à ce jour d'aucune installation susceptible d'éliminer leurs déchets compostables collectés séparément d'une manière respectueuse de l'environnement ».

- Courrier de M. CRAMER à l'association Thônex-Réalisme datée du 17 avril 2000 :

« Quant à l'installation de Vandoeuvres, le projet, qui a été mis au bénéfice d'une autorisation d'exploiter par le département, offre toutes les garanties de sécurité par rapport à l'environnement et la santé publique. Ce fait a été mis en évidence au cours de l'instruction du dossier. Si tel n'avait pas été le cas, l'autorisation d'exploiter n'aurait pas pu être délivrée. J'ajoute que l'installation projetée à Vandoeuvres sera entièrement confinée à l'intérieur d'une serre sous dépression d'air et munie d'un biofiltre, ce qui supprimera toute nuisance olfactive. La situation ne sera donc pas comparable à celle qui a prévalu ces derniers étés au Nant-de-Châtillon ».

- Courrier de M. CRAMER adressé à M. LE COMTE, Président du GICAL en date du 15 mai 2000 :

« Comme vous le savez, l'installation du CCAL S.A. est au bénéfice d'une autorisation de construire en force depuis la fin de l'année 1997. Comme le recours qui a été déposé par la commune de Vandoeuvres porte exclusivement sur l'autorisation d'exploiter, rien n'empêche le CCAL de faire usage dans les plus brefs délais de son autorisation de construire.

En effet, pour ce qui est des aspects liés à la coordination des procédures, l'autorisation d'exploiter a été délivrée en application de la disposition transitoire de l'article 52 de la loi sur la gestion des déchets. Cette disposition ne précise pas que les exigences de coordination prévues à l'article 22 de la loi s'appliquent. Dès lors, il serait contraire aux principes généraux du droit administratif que d'exiger rétroactivement une nouvelle autorisation de construire. Cette exigence serait d'ailleurs contraire au bon sens le plus élémentaire ».

- Courrier du Service de l'environnement adressé à la Mairie de Thônex en date du 28 juillet 2000 :

Dans sa lettre du 7 mars dernier, Monsieur Robert Cramer, président du DIAE, vous demandait d'amener provisoirement vos déchets compostables à l'usine des Cheneviers au prix spécial de Fr 170,- la tonne. Dans ce document il vous informait aussi que, dès la mise en service de l'usine de méthanisation, la possibilité d'amener directement ces déchets à Châtillon vous serait offerte pour le prix de Fr 157,- la tonne.

Je vous confirme, par la présente, que nous sommes dès maintenant aptes à recevoir vos déchets dans nos installations (ceci dans l'attente de la mise en service de l'installation de compostage Arve-Lac -CCAL) ».

Pour votre information en 1997 la commune récupérait 300 tonnes de déchets de jardin et 436 tonnes en 1999. Si l'on regarde le rapport établi par MANECO on devrait arriver dans le futur à 568 tonnes grâce au nouveau concept de récupération des déchets.

Au vu de ces chiffres il convient de montrer notre volonté d'aller de l'avant pour ce projet comme l'ont déjà fait certaines communes et ces prochaines semaines la grande majorité de la région Arve et Lac aura voté en faveur de la création de ce centre.

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : le crédit demandé ce soir représente Fr 51,- par habitant chiffre qui a été décidé après de nombreuses séances entre les diverses communes concernées. Il faut également souligner que, pour une fois, un crédit engagé rapporte des intérêts, qui bien que pas très élevés les premières années, devrait permettre en 20 ans de rembourser la somme engagée.

Lors d'une récente réunion il nous a été confirmé que l'usine traiterait 10.000 tonnes lors de sa 3^e année d'exploitation. Ceci représenterait 90% de sa capacité totale.

Il faut également tenir compte dans ce projet de la réduction kilométrique des transports car le Nant-de-Châtillon se trouve après Bernex, ceci représente 60Km. par semaine au lieu de 9km pour se rendre au CCAL. Ce point n'est pas négligeable du point de vue écologique et économique avec Fr 13'000,- à Fr 15'000,- de frais de transport annuel en moins.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*

Mme Isabel ROCHAT fait la déclaration suivante pour la fraction libérale :

Un centre de compostage ARVE-LAC, enfin ! Voilà déjà plus de 10 ans qu'on en parle et le projet semble séduisant, écologique et économique. Nous ne pouvons que le soutenir.

Dans un premier temps, en 1993, c'est effectivement la commune de Vandoeuvres qui l'a présenté assorti d'un préavis favorable de son Conseil municipal car la nouvelle construction permettrait d'assainir la montagne de déchets qu'on appelle « le Petit Salève ».

Le projet devait être soumis à une estimation d'exploitation très stricte et correspondait à un investissement d'équipement indispensable pour les 14/15 communes que comporte la région Arve-Lac.

Différentes séances d'information ont eu lieu dans les communes concernées et l'idée faisait son chemin. L'objectif du Département de M. Cramer est clair et le centre à ce titre correspond tout à fait à la réalisation du plan de gestion des déchets.

Là où le bât blesse, et c'est pour cela que nous allons proposer le renvoi en commission de cet objet, c'est au moment où la procédure d'exploiter s'est mise en route. Car il s'est avéré qu'il ne s'agit plus, comme prévu à l'origine, de construire de serres avec un bâtiment d'exploitation agricole, mais d'une vraie usine destinée à traiter les déchets verts d'1/3 du canton.

Or, que se passe-t-il actuellement ? Le groupement insiste auprès des communes pour qu'elles financent sans tarder l'usine alors que la commission de recours en matière de construction a jugé l'autorisation caduque et que la 2^e manche est engagée auprès du Tribunal administratif.

Comment peut-on encourager un financement aux contours flous d'un projet qui a été désavoué judiciairement ?

D'autre part, quelles sont les garanties quant à la sécurité et la protection de l'environnement ? Malgré les propos rassurants dont nous prenons connaissance ce soir, on voit que la situation est loin d'être claire !

Le groupe libéral a depuis longtemps encouragé et soutenu tout projet tendant à préserver notre environnement et nous serions prêts à soutenir avec vigueur une telle initiative. Mais l'intérêt général - incontesté d'ailleurs, doit-il mettre en péril la santé et le bien-être de citoyens riverains de l'usine ?

La question est très délicate et mérite qu'on s'y attarde d'un peu plus près.

Pourquoi la commission de l'environnement, très muette à ce sujet, ne s'y intéresse-t-elle pas davantage ? Et pourquoi ne pas aborder la question du financement en commission des Finances afin de réunir les éléments d'une réponse plus sûre et plus éclairée en décembre encore ?

De nombreux Conseillers autour de cette table sont nouveaux et n'ont certainement pas eu accès à ce dossier. Donnons-leur une chance d'être informés plus complètement.

En résumé, si nous ne contestons pas le projet, le site choisi peut sembler peu approprié quand on voit qu'il existe d'autres alternatives et pas très loin de chez nous.

J'en appelle enfin à la solidarité intercommunale. Aimerions-nous que des communes voisines fassent bloc contre nous pour un projet aussi contesté dont la réalisation serait contraire aux intérêts de nos propres communiers ?

M. GRANDGIRARD : je suis persuadé que ce projet est valable, qu'il est intéressant pour notre commune et qu'il faut le voter. Cela fait des années que l'on se bagarre pour faire avancer ce projet qui, il faut le rappeler, était l'initiative du Conseiller administratif délégué il y a deux législatures.

Ce projet a été discuté l'an dernier en commission des Finances, le coût global n'était alors pas connu. Enfin, aujourd'hui nous avons les éléments pour voter ce projet.

M. ZOGG confirme à M. VACHERON que le projet de méthanisation a été momentanément supprimé et que Thônex a demandé, étant la plus grande commune de la région, à faire obligatoirement partie du Conseil d'administration du CCAL.

Mme ROCHAT : je me souviens que ce projet a été débattu à la commission des finances mais sans vraiment rentrer dans le sujet. De plus la situation a changé entre temps. On ne peut pas faire "l'économie d'une séance" sur un tel sujet compte tenu des différentes prises de position des communes. Il y a également la proposition de M. MULLER dont le projet se ferait sur la commune de Gy et serait complémentaire à celui de Lullier. Il serait également intéressant que les membres du Conseil municipal soient en possession de la brochure que M. SCHORER tient en main afin que l'on puisse discuter des mêmes choses.

M. UEHLINGER : compte tenu que certaines séances ont eu lieu lors de la précédente législature, il serait utile de retourner cet objet en commission afin que tout le monde puisse être au courant du dossier. Un crédit de Fr 670'000,- n'est pas rien.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : il est vrai que depuis la dernière séance d'information, il y a deux ans, à Vandoeuvres le projet a évolué et nous n'avons pas de document en main. Il faut donc renvoyer cet objet en commission.

M. GRANDGIRARD : même avec le changement de législature, les projets doivent continuer à avancer, passablement de personnes sont tout de même au courant de ce projet et peuvent en informer leurs collègues. Je maintiens donc la proposition de passer à la discussion immédiate et d'accepter ce projet.

M. VACHERON : le groupe socialiste est très favorable à ce genre de création car ceci complète l'équipement que la commune est en train de mettre en place concernant le traitement des déchets. Mais, pour pas mal de conseillers, il manque des renseignements et nous sommes pour le renvoi en commission ceci d'autant plus qu'une commission de l'environnement est prochainement agendée.

M. MAGNENAT : le PDC est également très favorable au principe d'un centre de compostage, mais vu les contours flous, notamment au niveau financier du projet, nous pensons effectivement qu'il faut le renvoyer en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate étant refusée par 13 voix contre 6 et 1 abstention et le sujet est renvoyé en commission.*

11. Demande d'un crédit de Fr 92'000,- en vue de réaliser les équipements intérieurs du parking communal de la route de Jussy.

- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades : dans le crédit qui vous est demandé une somme de Fr 40'000,- représente la mise en place d'un système d'information concernant le taux d'occupation du parking. Ce qui est indispensable compte tenu de la configuration des lieux. Je ne peux que vous engager à accepter l'entrée en matière et à voter ce crédit, d'autant plus que cet investissement devrait être rentabilisé en un peu plus de deux ans.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*

M. DROZ : le parti socialiste désire de plus des renseignements, notamment sur le système d'information qui sera mis en place. Il demande donc le renvoi en commission.

M. GRANDGIRARD : le parti radical est pour la discussion immédiate afin que l'on puisse mettre ce parking en fonction le plus vite possible.

M. DECREY : la fraction PDC va dans le même sens que le parti radical.

Mme JACQUET : le groupe libéral est également pour la discussion immédiate et acceptera le crédit. Cependant il regrette que l'objet soit traité dans l'urgence.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 16 voix contre 4.*

La discussion est ouverte :

M. BROENNIMANN : le bâtiment étant terminé depuis 15 mois, pourquoi la discussion que nous avons aujourd'hui n'a-t-elle pas eu lieu il y a 18 mois ?

- M. ZOGG : compte tenu des diverses circonstances telles que la finition du garage proprement dit, les travaux de l'entreprise ROLEX qui ont pendant de nombreuses semaines paralysés la circulation à la route de Jussy, il n'était pas possible de mettre en service ce parking avant juin de cette année, il ne s'agit donc pas d'une année et demie de retard. Ceci étant dit, si vous affirmez qu'il y a autant de retard, je ne comprends pas pourquoi vous demandez le renvoi en commission de ce projet.

M. BROENNIMANN : pendant de longs mois, le parking a été utilisé par n'importe qui et n'importe comment, entre autres par les employés de chez ROLEX, je pense que l'on aurait pu louer ces places à cette époque déjà.

- M. ZOGG : comme je l'ai dit, nous avons perdu quelques mois suite aux nombreux travaux qu'il y avait dans le quartier. J'ai d'ailleurs oublié de mentionner tous les travaux de canalisations qui ne facilitaient pas l'accès à la piscine depuis le nouveau parking.

A une question de M. DROZ, M. ZOGG informe que le système d'information consiste à la mise en place de détecteurs sur les cases de parking et d'une mention à l'extérieur informant si le parking est libre ou occupé. Il ne s'agit pas de la mise en place d'un grand panneau indiquant le nombre de places disponibles.

M. FISCHER relève que la construction de ROLEX a rapporté certains revenus à la commune. On ne peut donc pas reprocher aux collaborateurs de cette usine d'avoir utilisé notre parking.

M. WALTER : il serait important de prévoir des places pour handicapés

- M. ZOGG : très bonne remarque, ce sera fait.

La parole n'étant plus demandée, la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Attendu que les travaux de construction du parking souterrain de la route de Jussy sont terminés et qu'il convient de réaliser les équipements intérieurs nécessaires pour son exploitation, soit :
 - mise en place d'horodateurs,
 - d'un système d'information concernant le taux d'occupation du parking,
 - de la signalisation ainsi que des marquages au sol.
- Vu le récapitulatif des travaux à effectuer,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 92'000,- en vue de réaliser les équipements intérieurs du parking communal de la route de Jussy.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 92'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2002 à 2011.

12. Projets de délibération :

Pas de projet déposé dans le délai légal.

13. Propositions du Conseil administratif :

13.1. M. ZOGG, Vice-président du Conseil administratif :

Le Conseil administratif n'a pas de proposition.

14. Questions écrites :

14.1. En raison de l'absence de Mme Anni STROUMZA, les réponses à ces questions sont reportées à la séance du 14 novembre prochain.

- « *Cheminement de randonnée le long de la Seymaz : le droit de passage à pied pour le public a-t-il été accordé ?* »
- « *Chemin des Deux-Communes : les travaux avancent-ils ?* »

14.2. M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite de M. VACHERON concernant :

- « *Constitution d'un groupe de travail, afin de concrétiser le projet du Parlement des jeunes (création d'un lieu de rencontre pour les jeunes)* »

1. *Le Conseil administratif a-t-il repris contact avec le Parlement des Jeunes depuis le 27 juin ?*

Oui, le 20 septembre 2000, une large discussion a eu lieu avec les membres du comité du parlement au cours de laquelle le manque de communication entre la Commune et cette association ainsi que l'avenir du parlement des jeunes ont notamment été évoqués. Il a été proposé que le comité soit auditionné par la commission "ÉCOLES, JEUNESSE & SPORTS" lors de sa réunion du 31 octobre 2000.

2. *Quelles démarches le Conseil administratif a-t-il entreprises ou prévoit-il d'entreprendre pour créer le groupe de travail proposé par Mme STROUMZA ?*

Cette proposition a été faite lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2000 et n'a donné lieu à aucune décision formelle tant par le Conseil municipal que par la commission "ÉCOLES, JEUNESSE & SPORTS".

3. *Le Conseil administratif a-t-il poursuivi activement ses recherches en vue de trouver un lieu de rencontre pour les jeunes ?*

Oui, nous avons entrepris des démarches. Nous sommes dans l'attente de leurs résultats et vous en parlerons à ce moment-là.

M. VACHERON est satisfait de la réponse complète du Conseil administratif et demande que la création du groupe de travail soit débattue au sein de la commission Écoles, Jeunesse et Sports.

14.3. M. José FISCHER, Conseiller municipal, donne lecture de la question suivante concernant la propreté dans la commune de Thônex :

La propreté dans notre commune laisse de plus en plus à désirer, en particulier les fins de semaine et les jours de fêtes (ex. Noël, Nouvel An, Pâques, Ascension, Pentecôte, etc...).

Les corbeilles à papier débordent, confondues souvent avec des poubelles ou des containers. Peut-on remédier à cette situation :

1. En envoyant un tous ménage à la population, rappelant les règlements communaux en vigueur sur la propreté et encourageant la population à les respecter.
2. En apposant des écriteaux sur les corbeilles « Cette corbeille n'est pas une poubelle ».
3. En généralisant la pose de distributeurs de sacs pour les excréments de chiens sur l'ensemble de la commune.
4. En rappelant aux propriétaires de chiens les amendes d'ordre qu'ils encourent si il ne respectent pas la propreté des trottoirs et lieux publics.
5. En engageant des chômeurs ou en recourant à une entreprise privée pour nettoyer et vider les corbeilles, les jours fériés.
6. En demandant aux propriétaires et régies plus de propreté sur les lieux réservés aux dépôts des ordures dans les containers.

Ceci, pour que Thônex demeure une commune où il fait bon vivre !

15. Propositions individuelles et questions :

- 15.1. M. AMOUDRUZ : ayant été informé que M. le Maire n'était pas disponible le 26 octobre, je vous informe que la séance de la commission Économie publique, Sécurité sera reportée à une date ultérieure.
- 15.2. M. VACHERON : nous avons appris que l'ex garage LEPELLETIER a été mis en faillite. Le Conseil administratif a-t-il fait des démarches concernant ces locaux pour la création du centre autogéré selon le projet du Parlement des jeunes ?
 - M. ZOGG, nous prenons note de cette proposition, mais il faut savoir que les locaux situés à l'arrière sont toujours destinés à des activités professionnelles.
- 15.3. M. VACHERON, nous avons été informés que M. ZOGG allait avoir un contact avec le Conseil administratif de Chêne-Bourg concernant la mise en zone 30 km/h. du Petit Bel-Air. Ce contact a-t-il eu lieu ?
 - M. ZOGG : selon M. DEBARGE, la commune de Chêne-Bourg devrait avoir prochainement une réunion avec l'Etat concernant cette mise en zone 30 km/h. Par contre je profite de votre question pour vous informer que nous avons demandé à l'OTC que la partie du chemin du Bois-Des-Arts menant au chemin Desclouds soit également mise en zone 30 km/h.
- 15.4. Mme PITTET : qu'en est-il de la place de jeux de l'école du Bois-Des-Arts ?
 - M. ZOGG : un projet sera présenté à la commission des Bâtiments et un crédit sera demandé lors d'un prochain Conseil municipal.

- 15.5. M. MAGNENAT : lors de la séance du 16 mai, j'avais demandé que le Conseil administratif rédige un cahier des charges à l'attention de M. REYMONDIN, concernant son rôle auprès du Parlement des jeunes. Pouvez-vous transmettre ma demande à M. PIAZZALUNGA ?
- 15.6. Mme DESJACQUES : j'attire l'attention de M. ZOGG concernant les problèmes de circulation à la route d'Ambilly dus à la fréquentation de la station service SHELL qui occasionne de graves problèmes de trafic lesquels ont été amplifiés lors de la pénurie d'essence en France. Je demande au Conseil administratif de prendre des mesures avant qu'il ne soit trop tard.
- M. ZOGG : nous verrons ce que nous pourrons faire mais la commune n'a pas de compétence en la matière.
- 15.7. M. GRANDGIRARD : é la séance de la commission des Finances du 2 novembre, M. SUTER, Directeur des services financiers du Département de l'intérieur sera présent.
- 15.8. M. ZOGG, le 23 novembre une séance de commissions réunies traitera de l'avancement du projet de rénovation de l'école Marcelly ainsi que du projet du GICAL voté ce soir.

La séance est levée à 21h.45.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Olivier FAVRE

M. Philippe GUEx